



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2002
Français
Original: anglais

Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable

Troisième session

25 mars-5 avril 2002

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Examen du document établi par le Président et transmis par la deuxième session de la Commission constituée en Comité préparatoire ainsi que des autres textes élaborés dans le cadre du processus préparatoire.
3. Questions diverses.
4. Adoption du rapport de la Commission constituée en Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session.

Annotations

Ouverture de la session

L'ouverture de la troisième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable aura lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 25 mars 2002, au matin.

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa 1re séance, la Commission constituée en Comité préparatoire adoptera son ordre du jour en se fondant sur l'ordre du jour provisoire et approuvera l'organisation de ses travaux.

Accréditation des organisations intergouvernementales

À la même séance, la Commission constituée en Comité préparatoire se prononcera sur les demandes d'accréditation présentées par les organisations



intergouvernementales qui souhaitent participer au processus préparatoire et au Sommet en qualité d'observateurs, conformément au règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

Accréditation des organisations non gouvernementales

À sa 1re séance également, la Commission constituée en Comité préparatoire se prononcera sur les demandes d'accréditation présentées par les organisations non gouvernementales qui souhaitent participer au processus préparatoire et au Sommet en qualité d'observateurs, conformément à sa décision 2001/PC/3.

2. Examen du document établi par le Président et transmis par la deuxième session de la Commission constituée en Comité préparatoire ainsi que des autres textes élaborés dans le cadre du processus préparatoire

La Commission constituée en Comité préparatoire poursuivra l'examen du document établi par le Président et transmis par sa deuxième session ainsi que des autres textes élaborés dans le cadre du processus préparatoire, ce qui lui permettra d'examiner également les modalités de renforcement du cadre institutionnel du développement durable et aussi d'évaluer et de définir le rôle et le programme de travail de la Commission du développement durable.

Ainsi que l'Assemblée générale l'a décidé dans sa résolution 55/199, lors de sa troisième session, la Commission constituée en Comité préparatoire se mettra d'accord sur le texte d'un document contenant les résultats de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 et du programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 ainsi que des conclusions et recommandations pour la poursuite des activités. Le document sera transmis à la Commission constituée en Comité préparatoire à sa quatrième session pour information et au Sommet pour information et adoption formelle. En outre, la Commission devrait proposer un ordre du jour provisoire et des grands thèmes pour le Sommet, sur la base des résultats des activités préparatoires menées aux niveaux national, sous-régional et international, compte également tenu des contributions des grands groupes.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le document établi par le Président et transmis par la deuxième session de la Commission constituée en Comité préparatoire (A/CONF.199/PC/L.1)

Rapport de la Commission constituée en Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session (A/CONF.199/PC/2)

Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du processus de gestion de l'environnement (A/CONF.199/PC/3)

Rapport du Secrétaire général sur les résultats de la réunion des coordonnateurs nationaux consacrée à l'amélioration des rapports nationaux destinés à la Commission du développement durable

3. Questions diverses

La Commission constituée en Comité préparatoire examinera des questions relatives à l'organisation future de ses travaux.

4. Adoption du rapport de la Commission constituée en Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session

À l'issue de sa troisième session, la Commission constituée en Comité préparatoire adoptera son rapport qui sera examiné à sa quatrième session.
